

INSERIONS

S'adresser de 10 heures du matin à 4 heures
le soir : 46, rue Maciel.
De 8 à 10 heures du soir rue 25 de Mayo 58.

Toute la correspondance devra être dirigée au
D. Recteur.

Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas
rendus.

Téléphone «La Cooperativa» N.º 330

Impreso en los Talleres de El Siozo

COURRIER FRANCO-ORIENTAL

JOURNAL DU SOIR

Rédacteur en chef : J. G. Boron Dubard — Rédaction et Administration : 46, rue Maciel.

ABONNEMENTS

	Montevideo	Campagne
Un mois	\$ 1 00	1 20
Trois mois	3 00	3 60
Six mois	5 00	6 00
Un an	10 00	12 00

Nombre du jour : \$ 0 01
ancien : \$ 0 10

Les abonnements partent du premier et du quinze
de chaque mois.

Les réductions pour semestres et année ne por-
tent que sur souscriptions payées d'avance.

L'AFFAIRE DREYFUS

L'HISTORIQUE DU PROCÈS

Il paraît nécessaire, au moment où l'atten-
tion publique est de nouveau appelée sur
l'affaire Dreyfus, où le mot de «révision»
commence à circuler à propos du procès, qui
se termina par la condamnation de cet officier
à la déportation perpétuelle dans une enceinte
fortifiée et à la dégradation militaire, de re-
mettre en mémoire les détails de cette triste
affaire.

Nous ne remonterons pas, bien entendu, à
la longue série de racontars qui ont précédé le
procès. Qu'il nous suffise de dire que les pre-
miers bruits de la haute trahison d'un capitaine
de l'armée française ont commencé à courir
vers la fin de novembre 1894, à l'époque précise
où la mort du tzar Alexandre III appelait au
trône de Russie l'empereur Nicolas II. Les
préoccupations que lui surgit parmi nous ce
grand événement laissent pendant quelque
temps passer à peu près inaperçus les bruits
qui commencent à circuler sur la découverte
d'une grande affaire d'espionnage. Mais bientôt
l'attention s'y fixe et, après qu'on eut pu se
pénétrer de la conviction que le changement
intervenu chez ceux qui déjà nous considéra-
tions comme nos alliés, ne forait que nous
donner de plus solides garanties de l'entente
franco-russe, on ne s'occupa plus que du
scandale naissant, intéressant les secrets de
la défense nationale.

L'instruction fut, du reste, très rapidement
menée. Elle avait commencé vers les derniers
jours de novembre, et, le 4 décembre, trans-
mission fut faite du dossier complet de l'affaire
au général Saussier, gouverneur mili-
taire de Paris, qui ordonna aussitôt la mise
en jugement, fixant l'affaire au mercredi 19
décembre.

Dreyfus avait choisi pour défenseur Me
Demange qui put, dès le lendemain de l'ordre
de mise en jugement, entrer en relations avec
son client.

Le procès portait sur un point extrêmement
délicat au point de vue de nos relations inter-
nationales. On reprochait à Dreyfus la divul-
gation de secrets intéressant la défense natio-
nale. Or, le point de départ de l'accusation
était dans l'existence d'une lettre, que l'on
disait avoir été trouvée à l'ambassade d'Al-
lemagne, lettre dont l'écriture, d'après les
experts, était de la main de Dreyfus, où étaient
donnés certains détails intéressant notre mo-
bilisation sur la frontière de l'Est. La ques-
tion irritante qui se soulevait aussitôt était
dans la possession, par notre gouvernement,
de ce fameux papier. Une ambassade est un
terrain sacré, inviolable, où aucun n'a droit
d'insurrection, et l'accusation se basait évidem-
ment sur ce qu'elle avait en mains, il fallait
impitoyablement reconnaître que, par un moyen
quelconque, mais illicite en tout cas au point
de vue des lois internationales, le gouverne-
ment français avait commis, directement ou
indirectement, une flagrante violation du ter-
ritoire allemand, représenté en l'espèce par
l'hôtel de l'ambassadeur d'Allemagne à Paris.

C'est donc un véritable casus belli qui se
présentait ainsi, dont le représentant de l'em-
pereur Guillaume, M. de Munster, attendait
la révélation. L'accusation se trouvait donc
dans une situation hérissée de difficultés et
la plus absolue circonspection lui était ordon-
née, l'Allemagne ne cherchant qu'un prétexte
pour se prétendre gravement offensée dans
ses droits et mettre tous les torts de notre
côté en cas de conflit.

Les conditions très particulières où a dû,
en conséquence, s'engager le procès, ont for-
cément laissé subsister dans les débats cer-
taines réticences dont on se sert, aujourd'hui
que l'on a perdu de vue ces conditions spé-
ciales, pour discuter les charges sur lesquelles
Dreyfus a été condamné.

Ainsi, aussitôt qu'à l'audience d'ouverture
du procès, le mercredi 19 décembre, le com-
missaire du gouvernement fit le réclame le
huis clos, en vertu de l'article 113 du Code
de justice militaire visant la nature des débats
dont il déclarait la publicité dangereuse pour
l'ordre public, quand Me Demange, l'avocat
de Dreyfus, voulut prendre la parole, le pré-
sident ne lui accorda que sous condition

de ne plaider que sur la question de hais clos
soumise au conseil.

Lorsque Me Demange, touchant dans sa
plaidoirie au point irritant voulut l'aborder
ainsi : «En fait, au point de vue de la charge
relevée, attendu que l'unique pièce...» le pré-
sident l'arrêta brusquement, lui rappelant
impérieusement qu'il n'avait pas à parler de
cela. Sur l'insistance de l'avocat, le président
interrompant encore, se leva disant : «En ver-
tu de mon pouvoir discrétionnaire, j'ordonne
que le conseil se retire.»

Le conseil se retirant délibéra aussitôt sur
le huis clos, qui fut prononcé. Le danger était
donc évité du côté du conflit qu'aurait pu
soulever l'ambassade d'Allemagne; le public
ne pouvait pas assister aux débats et la presse
recevait défense d'en rendre officiellement
compte. Il n'y avait qu'un inconvénient, con-
sidéré, avec raison alors, comme beaucoup
moins grave que celui auquel on se fut exposé
d'autre part, c'est que la curiosité publique
ne recevant pas la satisfaction qu'elle atten-
dait, ne se réveillât plus tard, sous certaines
suggestions, légitimes ou non, inquiète du
bien fondé du jugement rendu. C'est ce qui
vint de se produire.

Si rigoureusement fut consignée la salle
d'audience et si bien gardé le secret des débats,
que rien n'en transpara, malgré le zèle des
reporters judiciaires, s'efforçant d'écouter aux
portes, de recueillir les bruits de couloirs. On
sent seulement que trente-cinq témoins, tant à
charge qu'à décharge, avaient été entendus,
faible aliment fourni pour unique pâture à
l'avidité de savoir qui possédait la France tout
entière.

Le jugement rendu contenait simplement
ces mots, en son implacable sobriété :

«Au nom du peuple français.
«Cejourd'hui, 22 décembre 1894, le ter-
ceuil de guerre du gouvernement de Paris,
délibérant à huis clos, le président a posé la
question suivante :

«Dreyfus Alfred, capitaine breveté du 11^e
régiment d'artillerie, stagiaire de l'état-major
de l'armée, est-il coupable, d'avoir, en 1891,
livré à une puissance étrangère ou à ses
agents certaines pièces et documents secrets
ou confidentiels et a-t-il ainsi pratiqué des
machinations ou entretenu des intelligences
avec cette puissance étrangère pour l'engager
à commettre des hostilités ou à entreprendre
la guerre contre la France ou pour lui en pro-
curer les moyens?»

«Les voix recueillies séparément, en com-
mençant par le grade inférieur, le président
avait émis son opinion le dernier, le conseil a
déclaré, sur l'unique question :

«— Oui (à l'unanimité des voix), l'accusé
est coupable.

«Sur quoi, attendu les conclusions prises
par le commissaire du gouvernement dans ses
réquisitions, le président a lu le texte de la
loi et a recueilli de nouveaux les voix dans la
forme indiquée ci-dessus pour l'application de
la peine.

«En conséquence, le conseil condamne, à
l'unanimité des voix, le nommé Dreyfus Al-
fred à la peine de la détention dans une en-
ceinte fortifiée et à la dégradation militaire.»
Pour rester dans l'exacte relations des choses,
et fixer un point d'histoire, nous devons
dire que, malgré les circonstances quasi mys-
térieuses dans lesquelles il fut rendu, le ju-
gement ne surprit nullement l'opinion publi-
que et que la presse fut unanime à l'approu-
ver. Si quelques regrets furent exprimés c'est
que la loi n'ait pas donné aux juges des pou-
voirs suffisants pour frapper de la peine capi-
tale le crime dont ils étaient chargés d'assurer
le châtiment.

Les îles de la Manche

On lit dans le «Nouveliste de Hambourg»:
Plusieurs journaux ont annoncé récemment
qu'Angleterre serait disposée à renoncer
en faveur de la France, contre certaines com-
pensations, à la possession des îles norman-
des. Nous n'ajoutons pas la moindre créance
à cette assertion. Il est constant, en effet, que
l'Angleterre ne songe à rien moins qu'à cé-
der à la France les îles fortifiées de Jersey
et de Guernesey loin de là, elle s'apprête à

core à fortifier cette importante position
en face de la côte septentrionale de la France
en reprenant la construction du port de l'île for-
tifiée d'Aurigny à deux milles du Cap de Ha-
guo.

On s'explique sans peine les appréhensions
que cette attitude de l'Angleterre inspire aux
Français à l'heure actuelle, bien que ce serait
soit laisser aller à des craintes trop pessimis-
tiques de la part de l'Angleterre. Il ne faut
pas oublier que dans tous les pays, il y a des
stratagèmes toujours prêts à voir partout des
dangers et des menaces, mais que générale-
ment les hommes politiques de ces mêmes
pays n'envisagent pas les choses à un point de
vue aussi pessimiste.

QUESTIONS SCIENTIFIQUES

L'EAU OXYGÉNÉE

Chaque mois de janvier fait peser sur nos
têtes une année nouvelle; mais cette charge
régulière et impitoyable n'est pas acceptée par
tous de la même façon. Les enfants se réjouis-
sent de grandir. Les vieux se résignent à se
courber de plus en plus. Seuls, les hommes ou
les femmes enrobées dans le royaume contre
le destin et entrant en lutte contre la neige qui
menace leur chevelure. Seulement il se pro-
duit entre les façons d'agir des hommes et
des femmes une différence caractéristique.
Les hommes emploient les procédés les plus
énergiques pour donner à leur chevelure et à
leur barbe un teint brun prononcé. Ils se font
plus bruns à mesure qu'ils vieillissent. Il ne
sont pas l'âge se marque sur leur tête par
l'apparence de plus en plus noire de leurs
cheveux.

Les femmes brunes, au contraire, font usage
d'une méthode toute différente. Elles adouci-
sent la transition qui doit les conduire fata-
lement aux cheveux blancs et, quand elles ont
la sagesse de renoncer aux teintures malaisées
qui donnent à leurs chevelures des colora-
tions qui ne trompent personne, elles se
contentent de se décolorer.

Cette opération se fait au moyen de prépara-
tions diverses qui portent en parfumerie, des
noms variés : Eau blonde, Eau de Phryné, etc.
Ces liqueurs si recherchées ne sont que des
solutions masquées d'eau oxygénée et celle-ci
se vend même quelquefois sous son véritable
nom.

L'eau oxygénée possède, en effet, la pro-
priété de détruire la matière colorante du
cheveu, lentement quand la solution est faible
vivement, si elle est concentrée. Elle exerce
d'ailleurs ce même blanchiment sur toutes
les substances organiques : coton, laine, soie,
nattes, plumes, os, ivoire corne et paille. La
faculté qu'elle possède de régler son action sui-
vant la concentration facilite ses applications
industrielles. Le contact prolongé de l'eau
oxygénée pure avec toutes ces substances fini-
rait par amener leur destruction. Mais il est
facile de régler son action de façon à modifier
seulement leur coloration.

L'eau oxygénée agit d'ailleurs en se dé-
composant. Elle abandonne son oxygène en
excès, pour revenir à l'état d'eau naturelle, et
cet oxygène, à l'état naissant, intervient pour
modifier, par une véritable combustion, les
substances avec lesquelles il est en contact.

Les applications de l'eau oxygénée devien-
nent de plus en plus nombreuses. Elles ne se
limitent pas aux usages multiples de la parfu-
merie. Depuis peu, elle est entrée dans la gran-
de industrie et pourrait bien y causer une ré-
volution.

En effet, dans quelques sucreries du Nord, en
France et en Belgique, on emploie depuis quel-
ques temps un procédé de traitement des jus
de betteraves au moyen de l'eau oxygénée,
qui est dû à M. Raoult. Ce procédé amène-
rait la suppression de l'emploi du noir ani-
mal et permettrait d'obtenir directement le
sucre cristallisé à l'usine productrice, sans
avoir besoin de le faire passer par les raffi-
neries.

Il est probable que ces débouchés nou-
veaux, qui assurent un débüt considérable
d'eau oxygénée, feront améliorer et dévelop-
per sa fabrication. Jusqu'à présent il n'y a que

deux usines, en France, qui s'en occupent, et
elles mettent en pratique l'antique méthode
indiquée dès le début par le baron Thénard,
qui a découvert l'eau oxygénée.

L'opération se fait dans de grandes cuves
en bois qui contiennent de l'eau ordinaire ad-
ditionnée d'acide chlorhydrique et d'acide
phosphorique. On y fait couler lentement un
fillet d'une bouillie liquide composée de bi-
oxyde de baryum, délayé dans de l'eau après
avoir été réduit en poudre fine. En même
temps, coule un mince fillet d'acide sulfurique.

On s'assure, par des essais, de l'avancement
de l'opération. Lorsqu'elle est terminée, l'eau
oxygénée dégage dix fois son volume d'oxy-
gène—On pourrait la concentrer davantage,
mais on s'entend à cet état. — On la filtre alors
et on la met en bonbonne.

Il est curieux que dans cette industrie, com-
me dans celle du gaz, les déchets ont un va-
leur marchande importante. Le coke et les
goudrons de houille ont au moins autant de
valeur que le gaz employé à l'éclairage. Ici, le
résidu qui reste sur le filtre, et qui est pres-
que entièrement constitué par du sulfate de
baryum, trouve trois usages principaux. Il
est vendu aux fabricants de papiers peints qui
s'en servent comme «blanc fixe». Il est utilisé
aussi pour la fabrication du papier couché et
de l'ivoirine ou gélatine à la baryte.

Le sulfate de baryum, qui est lourd, est en-
core employé par les industriels peu délicats,
pour augmenter le poids des papiers qui ser-
vent à envelopper les marchandises débitées
par les détaillants.

Dans un paquet d'une livre, il y a cinquante
grammes de papier à la baryte.

Enfin le sulfate de baryte, qui est très blanc
et se réduit en poudre très fine, sert aussi à
faïssier la poudre de riz, dont il augmente
beaucoup le poids. Il est à peu près impos-
sible d'obtenir la poudre de riz pur. Autrefois
on la mélangeait avec l'azotate de bismuth,
qui noircissait la peau et poussait, par consé-
quent, à la consommation. Le sulfate de
baryum présente du moins cet avantage de
n'être nuisible qu'au portemonnaie.

Mais quand on songe que l'industrie de
l'eau oxygénée consomme annuellement en
France dix ou onze millions de kilogrammes
de bioxyde de baryum et que tous les résidus
sont employés comme nous venons de dire, c'est
à quel point on se demande si nos falsifica-
teurs!

Félix Laurent.

RÉGIMENTS ITALIENS

Un journal d'outre-monts, l'Espresso, dont
on ne saurait suspecter la sincérité, puisqu'il
parle des choses de son pays, a eu la curio-
sité de relever la façon dont on pouvait dresser
le bilan des effectifs de l'armée italienne.
non par les états officiellement dressés—sur
le papier, — mais par la présence au corps.

Il a relevé ainsi qu'un régiment d'artillerie
de campagne ne pouvait mettre, chaque jour,
sur les rangs que sept à huit hommes par ba-
terie.

Notre confrère a pris un autre exemple dans
un régiment d'infanterie, occupant à lui seul
une garnison dont il doit assurer tous les
services, et n'ayant aucun détachement à four-
nir, se trouvant, par conséquent, dans les
conditions normales de la majeure partie des
régiments d'infanterie.

Voici les chiffres relevés :
Sous-officiers, 36; caporaux, 109; trompet-
tes et élèves, 50; élèves sous-officiers, 33; sol-
dats, 378.

Sur les 378 soldats, il y en a 151 qui sont
employés à des services permanents; il n'en
reste donc plus que 227. Mais ces chiffres
d'hommes disponibles pour l'instruction doit
encore être considérablement réduit, car le
régiment fournit, chaque jour, comme hommes
de chambre, cuisiniers, plantons, hommes de
corré, malades, hommes en prison, etc., etc.,
un total de 113 hommes.

Par suite, le régiment tout entier peut met-
tre sur les rangs, pour l'exercice journalier,
cent onze hommes, ce qui fait neuf hommes

poignet blessé, même s'il n'était pas compli-
ce, il n'aurait eu qu'à disparaître, jugeant bien
que, trouvé là, la main sanglante, déjà com-
promis, jamais il n'aurait convaincu personne
de son innocence. Mais, quand même, les té-
moins restaient épais, le crime semblait
possible, c'était une aventure affreuse.

Guillaume dut deviner, dans le tremble-
ment de la main moite, que son frère lui aban-
donnait, un peu de l'ancêtrement tout tom-
bait ce pauvre être, déjà fondroyé par le doute,
et que la catastrophe achèverait. Le sépulcre
était vide, la cendre même en venait d'être ba-
layée.

—Mon pauvre petit Pierre, reprit-il lente-
ment, excuse-moi, si je ne te dis rien. Je ne
peux rien te dire... Et puis, à quel bon? nous
ne nous entendrions certainement pas... Ne
nous disons rien, ne goûtons que la joie d'être
ensemble et, quand même, de nous aimer
toujours.

Pierre leva les yeux; et, longtemps, leurs
regards restèrent l'un dans l'autre.

—Ah! bégaya-t-il, que les choses sont af-
freuses!

Mais Guillaume avait bien compris l'inter-
rogation muette. Ses yeux y répondaient en
se détournant pas, en s'allumant d'une
flamme très pure, très haute.

—Je ne puis rien te dire, répéta-t-il. Quand
même, mon petit Pierre, aimons-nous.

Et Pierre, alors, le sentit un instant supé-
rieur à toute inquiétude basse, à la peur d'un
coupable qui tremble pour lui, exalté au con-
traire dans la passion d'un grand dessein,
dans le souci noble de mettre à l'abri l'idée
souveraine, ce secret qu'il voulait sauver.

Et ce ne fut, malheureusement, que la

par compagne pour l'instruction desquels
chaque compagnie compte trois officiers, trois
sous-officiers et neuf caporaux.—J. P.

PAN! PAN!

HISTOIRE DE CHASSE

I

Par la lune blonde ou rousse,
Battant la plaine et la brousse,
Les bois tapissés de mousse
Aube, jour, soir et matin,
Qu'il vente, soleil ou mouille;
Un Nemrod, fameux... Gribouille,
Revenait toujours bredouille,
En maudissant... ce crétin
De Destin!

S'il eut chassé la... casquette
On la perdrix qu'on achète,
Il eut pu... c'est chose faite...
Poser rempli de fierté,
—En pronostiquant d'avance
Ses victimes et sa chance,—
Pour... premier Fusil du Franco
Et fin tireur... Bravé;

Mais en Nemrod véritable,
De plein air et non... de table,
Il déclarait... «Méprisable,
«L'entasser dans le carnier
«En chassant... au plomb de pocho,
«Un gibier, pour la broche,
«Qui... sent! Et que l'on décroche
«Des collets du braconnier.»

II

Or, un matin de septembre,
Que sans y faire antichambre
Il avait quitté sa chambre
Suivi de Stop son bon chien;
Jurant... la phrase est pareille
A Paris comme à Marseille...
«But-il en perle une oreille,
«Et ne pas rentrer... sans rien!»

Stop, prend le pied... d'une tête,
Plume ou poil, s'annine, queue,
Il allonge, éreinte, arrête;
Et Gribouille d'épaule,
En disant : «La chose est drôle
«Quelle course, saute ou vole
«Tél Je donne ma parole
«Aujourd'hui de la bouler!»

Rien ne part... «Vivante ou morte
«Je l'aurai Stop! Stop! Apportell
«Filer!—Et que salue l'emportell
«Hurle-t-il plein de courroux

Avec un bruit formidable
Elle partit! Bêta effroyable!
Gribouille croit voir le... diable...
Et lui lâche ses deux coups!!!

Pan! pan! au fort d'une haie.

Est-ce un ragot, une laie,
Que l'on voit dans une allée,
De tout son long étendu?
Il en a déjà la fièvre;
Pour sûr, ce n'est point un lièvre,
Un lapin!... C'est quelque chèvre,
Gémît-il, tout éperdu!

Pour le savoir, il s'avance,
Pénal, maudissant sa chance,
(Honni soit qui mal y pense),
Chacun se trompe parfois,
Ici-bas tout est possible!
Et voit... qu'il a pris pour cible,
Pleure, lectrice sensible,
Un Anon... de quelques mois!!!

III

Aux Mânes de sa victime,
Gribouille, cœur magnanime,
Jura... «vous rare! sublime...
De ne plus jamais chasser!!!

brève vision d'un espoir indistinct de rachat
et de victoire, car déjà tout s'embrasait, retom-
bait au doute, au soupçon des intelligences
qui s'ignoraient.

Un brusque souvenir, un exécrable spec-
tacle venait de s'éroquer et d'effoler Pierre.
Il bégaya :
—As-tu vu, mon grand frère, as-tu vu,
sous la porte, cette enfant blonde, étalée sur
le dos, le ventre ouvert, avec son joli sourire
étonné?

A son tour, Guillaume frémissait. Et d'une
voix basse et pénible :

—Oui, oui, j'ai vu. Ah! la pauvre petite
étalée! Ah! les atroces erreurs de la justice!

Alors, dans l'horrible frisson de ce qui pas-
sait, dans son horreur de la violence, Pierre
succomba, laissa tomber sa face parmi la
couverture, au bord du lit. Et il sanglota
éprouvément, une crise soudaine, débordante
de larmes, le jetait là, anéanti, d'une faiblesse
d'enfant.

C'était, en lui, comme une débâcle de tout
ce qu'il souffrait depuis le matin, la douleur
immense de l'injustice, de la souffrance uni-
verselle, qui crevait dans ce flot de pleurs
que rien ne semblait plus devoir arrêter. Et,
bouleversé de même, Guillaume, qui avait
posé la main sur la tête de son petit frère, pour
le calmer, du geste dont il caressait autrefois
ses chers d'enfant, se taisait, ne trouvant pas
de consolation, résigné à l'éruption du vol-
can toujours possible, au cataclysme qui peut
toujours précipiter l'évolution lente, dans la
nature.

Mais quel sort, pour les misérables créatu-
res, pour les existences que les laves empor-

Vous savez. O! têtes folles,
Brunes, Blondes, nos Moines,
Ce que valent les paroles;
Pas tout-à-fait deux oboles..

Il a dû recommencer.

Quiproquo.

NOS ÉCHOS

La Patrie.

Le résultat des élections a été le suivant :
Titulaires.—Pierre Tournier; J. B. Etche-
barne; Edouard Becazes; Romain Malendres;
Jules Rolin.

Suppléants.—H. Duffard; J. B. Biraben;
A. Bordères; D. Court; P. Dahalbe; F. Gilbert;
L. Muracciole; H. Thevenet; P. Raymond; E.
Fritsch; A. Berthel; B. Grazide.

Un sujet du Collège Carnot des remercie-
ments ont été votés à Mr. Charles Cazaux ain-
si qu'à ses dignes collaborateurs pour avoir
mené à bonne fin l'œuvre patriotique de l'en-
seignement de la langue française dans la Ré-
publique de l'Uruguay.

Les rumeurs.

On dit que le décret de dissolution de l'As-
semblée est prêt... question d'heures seule-
ment... que le Collectivisme enfin a vécu.

Dans l'acceptation de la démission du Sé-
nateur Dr. Carlos M. Ramirez la majorité
collectiviste de la Chambre a précipité les
événements en mettant son égoïsme insolent
au dessus de l'intérêt national.

Le Ministre de la Guerre n'a pas fait ac-
cuser de présence au palais samedi dernier. Une la-
gère indisposition l'oblige de rester chez lui.
En revanche le chef de l'Etat Major, général
Garcia, fait de la besogne pour deux. On com-
mence les destitutions opérées au fimo de chas-
seurs; d'autres ont été opérées aussi dans les
autres corps de l'armée. Tous ces officiers
sont renvoyés et mis à la demi-solde. Ce n'est
pas encore fini.

Arrestation.

Depuis deux jours le bruit courait que le
gouvernement a donné ordre aux préfets des
départements d'arrêter un officier supérieur
de l'armée. C'est à la suite d'une enquête du
juge du Tribunal militaire que cet ordre a été
donné. On ne dit pas le nom de cet offi-
cier.

Le feu.

La nuit dernière un incendie a éclaté à la
Banque russe. Il aurait pu avoir des consé-
quences désastreuses sans la rapide interven-
tion des pompiers et l'énergique attitude de
leur commandant Bagnales. A peine avertis,
le commandant et ses hommes ont tardé cinq
minutes pour arriver sur les lieux.
Un bravo au corps des pompiers.

BROUTILLES

Nos bons pêcheurs à la ligne.
—Est-ce que le poisson mord, ici?
—S'il mord!... C'est à dire qu'on est obligé
de le museler!

Le torchon brûle dans le ménage du doc-
teur Z... Et Madame en est aux récriminations
aigres, aux amers reproches.

—Vhl Ernest, je vous bien que vous ne
m'aimez plus!

—Mais à quoi, je vous prie?

—Tous vos clients maintenant sont mala-
des la nuit. En était-il de même dans les pre-
miers temps de notre mariage?

Co bon Calino lit dans un journal :

«On vient de retirer de la mer les deux fils
du télégraphe électrique...»

Et Calino de s'écrier avec émotion :

—Malheureux père!... malheureux père!...

tent par milliards! Et ses yeux se mirent aussi
à ruisseler, au milieu du grand silence.

